

Service Urbanisme

Jusqu'à nouvel ordre,
les permanences urbanisme du jeudi matin et vendredi après-midi,
se feront exclusivement sur rendez-vous.

Les pétitionnaires seront priés d'attendre à l'extérieur de la mairie,
l'agent chargé de l'urbanisme viendra vous chercher à l'heure dite.

D'autre part, les dossiers de demande de travaux devront être
déposés dans une boîte dédiée à l'urbanisme à l'extérieur de la
Mairie. Le récépissé sera adressé aux demandeurs par mail ou par
courrier.

Merci de votre compréhension

